Réf. Farde e-Assemblées : 2726484

N° OJ : 118

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Place Sainte-Catherine 45 (ancienne Centrale électrique).- Convention d'occupation.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire d'un bâtiment sis place Sainte-Catherine 45 à 1000 Bruxelles (ancienne Centrale électrique).

Considérant que la gestion du bâtiment a été cédée au Département Culture, Jeunesse et Sports;

Considérant que le bâtiment situé place Sainte-Catherine 45 à 1000 Bruxelles est inoccupé;

Considérant que ces occupations temporaires permettraient de valoriser le bâtiment en y accueillant des projets et des évènements à caractère socio-culturels et artistiques.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl ARTONOV, ayant son siège rue de Praetere 14 à 1050 Bruxelles représentée par M. Vincenzo CASALE, en sa qualité de Président, dans le cadre de l'occupation de "La Centrale", sis palce Sainte-Catherine 45 à 1000 Bruxelles, pour le Festival ARTONOV qui aura lieu du 28/09/2026 au 28/10/2026, est adoptée.

Annexes :

Convention d'occupation ARTONOV FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)